

ATTESTATION

(Article 202 - Code de Procédure Civile)

Je soussigné(e)

NOM : M

PRENOM : Hicham

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : 2 (Maroc)

PROFESSION : Responsable d'équipe

ADRESSE :

Cyr sur Loire.

Lien de parenté ou d'alliance avec les parties :

Lien de subordination à leur égard, de collaboration ou de communauté d'intérêt avec les parties :

Salarié SKF

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice, et connaissance prise des dispositions de l'Article 441-7 du Code Pénal réprimant l'établissement d'attestations faisant état de faits matériellement inexacts, ci-après rappelées :

"Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 Euros d'amende, le fait :

"1°) d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,

"2°) de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère,

"3°) de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié,

"Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45.000 Euros,

"d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au

"Trésor Public ou au Patrimoine d'autrui".

Après avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus, l'auteur de l'attestation doit reproduire, de sa main, le paragraphe suivant, à la fin de l'attestation :

"J'ai connaissance qu'une fausse attestation m'expose à des sanctions pénales."

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté et que vous avez constatés personnellement :

"J'ai connaissance qu'une fausse attestation m'expose à des sanctions pénales."

1° -L'attestation doit être signée, écrite et datée de la main de son auteur

2° -Annexer en original ou en photocopie, un document officiel justifiant de l'identité et comportant la signature de l'auteur de l'attestation.

J'ai pris connaissance du rapport de l'inspectrice du travail.
Je tenais à dire que les propos me semblent très sévères
à l'encontre de notre unité.

En lisant cela j'ai eu l'impression de travailler par
moment "au moyen-âge".

Depuis ma prise de poste il y a 5 ans que nous faisons
des entretiens avec nos opérateurs tous les ans,
pour une durée de 2 heures.

M^r Ch. a énormément contribué à l'amélioration de
l'état du magasin et aux régléments des problèmes
liés au sol qu'auparavant.

Nous avons aussi beaucoup plus de facilités pour avoir
du matériel, du personnel, des consommables, ...

Avec Mme B. j'ai eu des débuts difficiles car
je venais d'être nommé chef d'équipe et j'avais
besoin surtout de soutien de sa part, chose
que je n'ai pas eu suite à plusieurs mails sans
retour.

Les rapports WCA (Analyse du Climat de travail)
des 2 équipes sont au delà de la moyenne
du groupe SKF.

M.H

Concernant mon équipe et sur une note allant de 1 à 7
en 2013 nous avons eu 5,75 et 5,6 en 2014

Le WCA est un outil important qui transmet par
note l'appréciation générale de notre management.

Nous avons mis en place il ya plus de 4 ans, une
nouvelle organisation de planning avec une polyvalence
au poste, chose que les opérateurs apprécient à
l'unanimité.

Une CRC* a été mis en place dont je fais parti,
et qui a permis à de nombreuses personnes de
Logistics Services d'avoir une augmentation financière
importante.

Pour finir les emplois étudiants sont de l'ordre de
3 en 14 ans de présence donc 2 dans mes
effectifs.

* CRC = Commission Revision
Coefficient.

M
24/03/15.

